

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 78=98 (1932)

Heft: 9

Artikel: La Conférence pour la limitation et la réduction des armements

Autor: Ch.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-10834>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

um eine wirksame Abwehr, wenn der Angriff sich erst einmal der Infanteriekampfzone genähert hat, eigentlich nur durch geeignete Sonderwaffen denkbar. Sie werden zunächst versteckt und ausserdem möglichst so aufgestellt, dass sie, geschützt durch ein Hindernis, nicht dem direkten Angriff ausgesetzt sind. Innerhalb 600 m sind solche Waffen dem *einzelnen* angreifenden Wagen überlegen. Die Gefahr für sie liegt im *gleichzeitigen* Angriff *mehrerer* Wagen von verschiedenen Seiten. Um dem entgegenzuwirken, werden die Abwehrwaffen so aufzustellen sein, dass sie sich *gegenseitig* unterstützen.

Bricht der Angriff trotz dieser Abwehr in die Infanteriekampfzone ein, so wendet sich die Infanterie gegen den ungepanzerten Feind, falls dieser den Kampfwagen im Angriff folgt.

Die Artillerie ist möglichst von vornherein so aufzustellen, dass sie eingebrochene Kampfwagen ohne Stellungswechsel sofort unter direktes Feuer nehmen kann.

Seine Kampfwagen-Abwehr-Kompagnie wird der Div. Kommandeur so bereitstellen, dass sie rechtzeitig an den gefährdeten Stellen eingreifen kann.

Nicht anders wie in der Schweiz ist das Denken und Trachten des deutschen Heeres vornehmlich auf die Abwehr eines materiell und personell überlegenen Angreifers gerichtet. Hierfür wird man in erheblichem Umfang von Hindernissen aller Art Gebrauch machen können. Ueber die Gedankengänge, die sich hiermit verknüpfen und unter dem Gesamtbegriff «Sperrren» zusammengefasst sind, soll in einem weiteren Briefe berichtet werden.

La Conférence pour la limitation et la réduction des armements.

Après l'enthousiasme de l'hiver et les déceptions du printemps, la Conférence croyant l'été tout proche (et au point de vue météorologique elle s'est nettement trompée), a éprouvé le besoin légitime de prendre des vacances. Mais elle n'a pas osé interrompre ses travaux sans offrir au monde quelque chose qui eût plus ou moins l'apparence d'un résultat. L'idée d'une résolution, dont la rédaction a été confiée à M. Benès, est née, et le Président Hoover a fourni l'un des plats de ce menu que certains trouvent léger pour leurs estomacs affamés tandis que d'autres s'en contentent faute de mieux. Le dictionnaire Larousse définit le mot résolution dans le sens qui nous occupe de deux façons: c'est la décision d'un cas douteux ou le dessein que l'on prend. La résolution qui vient d'être acceptée par 41 voix contre 2 (Allemagne et U. R. S. S.) et 8 abstentions (Afghanistan, Albanie, Au-

triche, Bulgarie, Chine, Hongrie, Italie et Turquie) tient plus de la deuxième définition que de la première. Et il est heureux pour la cause du Désarmement que le Président des Etats-Unis, reflétant le caractère pratique de son pays ait fait une déclaration, qui quoique primaire à beaucoup d'égards, a introduit une notion arithmétique dans une affaire remplie de promesses vagues et de buts lointains.

Examinons rapidement les thèses de quelques grands états à la date du 23 juillet. Pour l'Allemagne, la Conférence est une liquidation du passé. Procédant par étapes, elle voudrait améliorer son présent avant d'embellir l'avenir de l'humanité. C'est ce qu'a dit M. de Nadolny. On comprend le désir de l'Allemagne mais on estime la tactique de l'Autriche et de la Hongrie, ses alliées, également désarmées, plus habile. L'Allemagne, décue de son séjour à Genève où l'égalité de droit ne lui a pas été reconnue, vote contre la résolution; elle se serait seulement abstenue si elle avait obtenu satisfaction sur ce point.

M. Litvinoff explique l'attitude des Soviets dans cette formule: «Je vote contre la résolution et pour le Désarmement.» Il est inutile d'épiloguer longtemps sur la contradiction flagrante qui existe entre les paroles du délégué russe et le programme d'armements de son pays.

Sir John Simon a défini dans un discours remarquable d'optimisme et émaillé de traits spirituels le triple but de la résolution. Premièrement il s'agit d'enregistrer les progrès réalisés, grands ou petits, et de consolider les résultats obtenus. Les conclusions les plus importantes ont trait à l'air. La prohibition d'attaques aériennes contre les populations civiles, l'abolition de tout bombardement aérien, la limitation numérique de l'aéronautique militaire et la restriction des caractéristiques des aéronefs, la réglementation et la publicité intégrale de l'aéronautique civile sont bien faites pour diminuer les horreurs de la guerre et protéger les non-belligérants. L'interdiction de la guerre chimique, bactériologique et incendiaire figure aussi parmi les réformes introduites. J'aime à croire que tous les délégués qui ont pris en janvier le chemin de Genève avaient noté sur une page de leur calepin sinon tous, du moins un bon nombre de ces objets; s'il a fallu six mois pour les faire admettre aux délégués du monde entier, c'est que, comme le dit Sir John Simon, les grandes propositions sont faciles à représenter et les petits détails difficiles à mettre au point. Et lorsqu'on lit dans la résolution les termes de violation, de commission de contrôle, de mesures à adopter pour rendre effective l'observation de cette interdiction, on se souvient aussitôt de la proposition présentée le 5 février par M. Tardieu et qui fit un si grand bruit lorsqu'il envisageait la nécessité d'une force internationale; je veux bien qu'il y ait une

différence entre des commissions et une armée; mais c'est toujours la possibilité d'agir contre un délinquant qui se révèle aujourd'hui comme une nécessité. Le deuxième but de la résolution est d'enregistrer l'appel du président Hoover; il est assez piquant de noter que les Etats-Unis qui ne sont pas membre de la S. d. N. sont précisément le pays où naquit la proposition qui, jusqu'ici, a eu le plus d'effet dans les milieux de la conférence comme dans le public. Le troisième but est la préparation de la seconde phase de conférence; là, le pain ne manque pas sur la planche. Question des effectifs, limitation des dépenses de défense nationale, commerce et fabrication des armes, armements navals, établissement de règles de droit international sont autant de vastes chapitres qui demanderont un temps très long pour entrer dans le domaine pratique. Et il est probable que les méthodes de travail devront être étudiées mieux que ce ne fut le cas pour la première phase de la conférence. Sir John Simon est de ceux qui tout en admettant que la résolution ne contient pas tout, estiment qu'elle va beaucoup plus loin qu'on n'osait l'espérer il y a peu de semaines encore. Seulement, seulement tout ce qui y est inscrit est terriblement affaibli parce qu'elle ne doit contenir, toujours selon Sir John Simon «aucun engagement contraire aux idées de quiconque et réserver nettement les questions qui n'ont pas été traitées pour que ceux qui la voteront ne renoncent à aucun principe cher à leur pays». Qu'en reste-t-il? Pas grand' chose. C'est un peu, selon moi, envelopper des bonbons avec du papier de verre et si cette résolution représente pour chaque état le maximum de ce qu'on pouvait lui demander, elle constitue, à cause des précautions dont elle use, presque le minimum de ce qu'on osait présenter au public.

Le discours de M. Herriot, qui depuis 1924, n'avait pas reparu sur la scène de Genève, a fait une très bonne impression. Il a eu pour appuyer l'adhésion de la République française d'heureuses formules telles que celle-ci: «On ne peut sans quelque sacrifice inscrire dans le réel une part de l'idéal», et sa définition du verbe désarmer qui lui a paru être, à certaines heures, un verbe irrégulier qui n'aurait pas de première personne et ne se conjuguerait qu'au futur a provoqué le rire de l'assemblée. M. Herriot s'est efforcé de rapprocher la résolution Benès de la déclaration française du 5 février; certaines dispositions similaires le lui permettaient ainsi que nous le constatons plus haut. Il a présenté quelques observations aux Américains; le calcul des effectifs devra être fait comme tout le reste du travail, à la lumière du jour, afin de ne pas laisser ignorées les formations clandestines de certains états. L'indice militaire ne devra pas être basé sur l'indice démographique «pour ne pas favoriser l'impérialisme de la masse». Et la possibilité des coalitions constitue selon lui une omission dangereuse. Touchant la fameuse sécurité, le président du Conseil a

déclaré ne pas vouloir la monopoliser pour son seul pays mais la voir octroyée à toutes les nations.

Ce discours de vingt minutes a constitué un apport beaucoup plus important qu'on ne le présumait; sans s'étendre hors du sujet, l'orateur a placé la résolution dans le cadre général du désarmement et un souffle de sincérité certaine accompagnait ses paroles. Si les exposés de M. Tardieu étaient des modèles du genre, le discours bien charpenté de M. Herriot sans artifice oratoire a frappé autant par son fond que par l'expression de son auteur. Relevons, à ce propos, combien la présence à Genève des chefs de gouvernement et des ministres des affaires étrangères est, à certains égards, un inconvénient. M. Tardieu aurait pu donner à des auditeurs connaissant mal la France l'impression de représenter une France moins pacifique que M. Herriot; or, si les ministres changent, le pays reste ce qu'il est et c'est avec leur couleur politique, leur personnalité qui perce dans les discours de ces grands hommes auxquels on ne saurait reprocher d'avoir leur caractère propre.

Et maintenant où en est-on? Un expert me disait: «On a cherché à se mettre d'accord sur les points d'accord. C'est maigre.» Soyons justes et reconnaissons qu'on recueille d'autres avis. Pour quelques-uns, le désarmement a vécu; les Allemands ne reviendront pas sans être assurés de la «*Gleichberechtigung*»; nous avons assisté à l'enterrement de la Conférence. Pour d'autres, et ils sont les plus nombreux, la première étape est franchie; les énormes difficultés rencontrées serviront d'enseignement pour l'avenir et, comme au temps de l'Affaire Dreyfus, la vérité est en marche. Pour les derniers enfin, le succès est plus grand qu'on n'osait espérer et rien ne fait douter de l'avenir. Il y a aussi le journaliste qui trouve qu'on ne fait qu'humaniser la guerre quand le but du désarmement est de la rendre impossible. Il me fait penser au président de la ligue des piétons qui voudrait supprimer les automobiles. Contentons-nous de réglementer la vitesse et de punir les «chauffards». Il faut absolument et plus que jamais rester sur le plan des réalités et ne pas se laisser griser par le flot de ces discours empreints d'un idéal qui deviendrait facilement un narcotique. Au milieu d'opinions si diverses le mieux est d'attendre le mois de janvier pour voir qui a raison et si quelqu'un a raison. Ch.

La Suisse et la question de la limitation des forces aériennes.

Pr. Lieut. *Ernest Naef, Lausanne.*

La Conférence de Genève, en la première partie de ses travaux qui se sont déroulés au début de cette année, a posé de